

Bruxelles, le 29 janvier 2025

Appel - maîtres de référence HEFF pour l'année académique 2025-2026

Aux Chefs des établissements d'enseignement maternel, primaire (ordinaire et spécial),
secondaire, supérieur et de promotion sociale,

Chère Collègue,

Cher Collègue,

La Haute École Francisco Ferrer fait appel, pour la formation professionnelle des étudiants de son département d'enseignement pédagogique, à des **maîtres de référence** en activité dans les niveaux d'enseignement maternel, primaire et secondaire.

Ces maîtres de référence peuvent être amenés à dispenser dans le cadre de leur fonction habituelle une activité référentielle devant les étudiants de la Haute École.

Pour cette activité, ils bénéficient d'une rémunération payée par la Ville de Bruxelles.

Pour pourvoir à ces différents emplois, la Ville de Bruxelles diffuse chaque année un appel afin de constituer une réserve de recrutement.

Les candidatures à cet appel sont analysées par les Conseils concernés de la Haute École qui remettent un avis au Pouvoir organisateur.

Tout engagement sera conclu pour la période du 1er septembre 2025 au 30 juin 2026.

Le présent avis contient la monographie du maître de référence, la définition de la réserve de recrutement, les modalités pratiques relatives aux candidatures, ainsi que deux formulaires.

1. Profil de la fonction : monographie du maître de référence

Remarque préliminaire : Le département pédagogique souhaite bénéficier d'expériences sur des terrains contrastés, témoignant de l'esprit pédagogique qui leur est propre.

Les maîtres de référence s'intègrent volontairement et activement à l'équipe de formation des futurs enseignants.

Leur collaboration avec le département pédagogique doit donc être étroite, basée sur la confiance et le respect des compétences respectives.

Les maîtres de référence sont amenés à présenter régulièrement ou ponctuellement des activités référentielles à des groupes d'étudiants.

1.1. Activité référentielle

Par activité référentielle, on entend :

- une activité de qualité qui n'est pas pour autant un modèle à reproduire tel quel. Chaque aspect y a fait l'objet d'une réflexion approfondie :
 - les objectifs ;
 - l'acquisition des compétences ;
 - le contenu ;
 - les stratégies ;
 - la gestion matérielle, temporelle, spatiale ;
 - la gestion relationnelle.
- une activité pédagogique sur laquelle l'étudiant et ses professeurs pourront largement s'appuyer pour établir la méthodologie générale et spéciale (propre au contenu disciplinaire).
- une activité qui fera l'objet d'une préparation particulière, dans le cadre du projet pédagogique de l'école : elle est proposée et discutée avec le professeur demandeur ;
 - elle fait l'objet d'une préparation écrite mettant l'accent sur les aspects précités ;
 - le matériel et/ou les documents proposés sont choisis avec soin et pertinence.

1.2. Qualités du maître de référence

Le maître de référence fait preuve de qualités humaines et professionnelles indissociables.

Sur le plan professionnel, il est compétent et rigoureux dans sa discipline et sa pratique afin de permettre aux étudiants de construire leur propre action.

Il sait se remettre en question et s'investir de façon responsable dans une relation de coopération et de formation.

Le respect de l'individualité pédagogique va de soi ; la démarche proposée peut être novatrice. La richesse réside dans la diversité des personnes, des matières enseignées et des stratégies utilisées.

Sur le plan humain, le maître de référence a une attitude d'accueil, d'ouverture et de disponibilité. Il fait preuve de qualités relationnelles permettant le travail en équipe, à travers toutes les interactions vécues sur le terrain.

1.3. Aspects organisationnels

Une réunion prospective permet de fixer la teneur générale des prestations. Elle est l'occasion d'un échange de vues sur l'organisation générale et l'efficacité du travail, débouchant sur des ajustements constructifs.

Des contacts réguliers (de 2 à 5) sont fixés pendant l'année pour planifier et organiser le travail de collaboration.

Une réunion en fin d'année permet de faire le bilan du travail effectué.

2. Réserve de recrutement

Trois catégories de maîtres de référence sont établies :

2.1. MR fonctionnant dans le niveau maternel

101 instituteur(trice)

102 psychomotricité

2.2. MR fonctionnant dans le niveau primaire

201 instituteur(trice)

202 néerlandais

203 éducation physique (filles)

204 éducation physique (garçons)

205 morale

2.3. MR fonctionnant dans le niveau secondaire

Dans les spécialités suivantes :

301 français

302 français-langue étrangère

303 morale

304 néerlandais

305 anglais

306 mathématique

307 sciences économiques

308 physique

309 chimie

310 biologie

311 géographie

312 histoire

313 sciences sociales

314 éducation physique (filles)

315 éducation physique (garçons)

3. Candidatures

3.1 Pour les enseignants déjà Maître de Référence en 2024-2025 à la HEFF :

Les enseignants, dont la candidature a été retenue pour l'année académique 2024-2025 et qui souhaitent maintenir cette candidature pour 2025-2026, renverront uniquement le souhait de maintien de candidature, qui leur sera envoyé par le service RH de la HEFF au début du mois de février 2025.

3.2 Pour les nouvelles candidatures internes au P.O. Ville de Bruxelles :

Il est désormais obligatoire d'utiliser le formulaire on line afin de limiter la gestion des candidatures par papier. Celles-ci doivent être réservées uniquement aux agents externes au Pouvoir organisateur qui ne peuvent pas avoir de compte IntraIP.

Si vous éprouvez des difficultés à vous connecter, prenez contact avec i-City au 02 229 54 10.

Lors de l'utilisation des procédures en ligne, un accusé de bonne réception automatique est envoyé par mail à l'agent.

Cet avis de bonne réception est à conserver précieusement, il vous dispense d'envoyer votre candidature par courrier postal et vous servira de preuve quant au dépôt de votre candidature. Après avoir postulé en ligne, si vous ne recevez pas d'accusé de bonne réception dans les 24h et après avoir vérifié votre boîte « quarantaine », prière de prendre au plus vite contact avec i-City au 02 229 54 10 pour solutionner le problème.

Le candidat membre du P.O. doit compléter le formulaire on line disponible sur <https://intraip.bruxelles.be/appelmrheff2526> et y joindre l'annexe suivante :

- un document relatif à l'expérience utile de minimum 2 ans à temps plein du métier.

Il y a également lieu d'y développer les points suivants dans les champs libres en fin de formulaire :

- 1) Exposé des objectifs à assigner aux activités référentielles et conception de cette fonction,
- 2) Formation(s) complémentaire(s) et recyclage(s), participation à des stages, activités para et postsecondaires, publications.

Certaines de vos coordonnées seront automatiquement intégrées dans le formulaire on line via des champs préremplis. Vous devez les modifier si nécessaire.

Merci de bien vouloir également communiquer toute modification, par mail, à l'adresse suivante appelsheff.rh@he-ferrer.eu avec l'objet "Modification signalétique".

Peuvent postuler les enseignants dont les attributions correspondent à celles pour lesquelles les stagiaires, s'ils étaient diplômés, auraient le titre requis.

Il est possible de postuler tout au long de l'année académique.

Les candidats mentionneront la catégorie pour laquelle ils postulent avec indication de la ou des spécialité(s).

La rédaction de la candidature est très importante. Il convient d'y apporter un soin particulier.

Tout dossier non conforme sera déclaré irrecevable.

3.3 Pour les candidats externes au P.O. Ville de Bruxelles et n'étant pas Maître de Référence pour la HEFF en 2024-2025 :

Les nouvelles candidatures, établies sur le formulaire ci-après ou téléchargeable via le site www.he-ferrer.eu, onglet « Haute École », rubrique « Offre d'emploi », seront adressées, avec une copie recto-verso de la carte d'identité en cours de validité à la :

Direction du Département Instruction publique

Rue des halles 4 (IP RH / FR-MS)

1000 Bruxelles.

4.Recevabilité des candidatures

Les candidats « Maître de Référence » peuvent postuler tout au long de l'année académique 2024-2025 pour l'année académique 2025-2026.

Aucun contact ne sera pris avec les candidats pour lesquels le dossier ne serait pas complet.

Aucune candidature ne sera acceptée par mail, celle-ci ne respectant pas la procédure.

Tout dossier incomplet sera déclaré irrecevable.

Le dossier sera étudié conformément au statut de la Haute École Francisco Ferrer.

5. Accusé de réception

Aucun courrier accusant réception de votre candidature ne sera envoyé. Toutefois, la candidature peut être envoyée par recommandé avec accusé de réception servant de preuve.

6. Informations

Tout renseignement complémentaire peut être obtenu auprès du Service du personnel de la Haute École - heff.rh@he-ferrer.eu, au 02/279.58.33 et 02/279.58.39.